

Budget 2019 : assumer la continuité et avancer pour le bien-être des Grézien·ne·s !

Communiqué de presse du Collège communal de Grez-Doiceau - 27 décembre 2018

A l'entame d'une nouvelle législature, le budget 2019 s'élève à 14,462 millions d'euros à l'ordinaire et 3,608 millions à l'extraordinaire.

Deux grands axes sont à souligner.

D'une part, en ce qui concerne l'état des lieux :

- 80% des projets budgétés en 2018 n'ayant pas été réalisés, nous assumons la continuité en les ré-inscrivant en 2019 dont l'aménagement de la Maison rurale pour lesquels les subsides régionaux doivent urgemment être activés et l'installation d'un ascenseur pour faciliter l'accessibilité de la Maison communale aux personnes à mobilité réduite ;
- les coûts supplémentaires de la Zone de secours en 2015 et 2016 s'élèvent à 375.000 euros à répartir en 4 ans, et ceux de la Zone de police augmentent de 5%, soit 70.000 euros ;
- la dotation communale pour le CPAS augmente de 250.000 euros auxquels nous devons encore ajouter plus ou moins 100.000 euros en cours d'année en raison d'une estimation trop optimiste des recettes ;
- des subsides sont perdus faute de réalisation, dont notamment 20.328 € pour un panneau d'information sur la place Ernest Dubois et 30.000 € pour l'ascenseur de la Maison communale ;
- à cela s'ajoute encore deux grosses dépenses non prévues :
 - 260.000 euros pour terminer les travaux de l'Académie de musique ;
 - 200.000 euros pour traiter une mérule découverte l'été dernier dans l'église d'Archennes.

D'autre part, sur base de cet état des lieux peu encourageant et en tenant compte des faibles marges encore disponibles, nous avons élaboré un budget à l'équilibre sans impôts nouveaux. Pour assumer la continuité des projets, nous aurons recours à l'emprunt pour un total de 1,38 million d'euros afin d'assurer la mise en place d'éléments positifs et constructifs pour l'avenir des Grézien·ne·s, dont entres autres :

- de mener un audit organisationnel de l'administration communale, ce en vue de répondre au mieux à la dynamique du programme stratégique transversal imposé à l'ensemble des communes par la Région ;

- de réaliser prioritairement la liaison cyclo-piétonne reliant Archennes à Gottechain via le Hall Omnisports ;
- de renforcer, de remplacer et de soutenir le personnel de l'administration communale en engageant un responsable pour la communication et la participation citoyenne, un conseiller logement, un contremaître pour le service travaux, et un employé à mi-temps en appui au Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

En guise de conclusion, notre nouvelle majorité mise en place début décembre a dû composer rapidement un budget en tenant compte de nombreuses contraintes. Nos priorités politiques seront insérées dans la première modification budgétaire, l'objectif central à l'élaboration du budget 2019 est la continuité dans l'excellence des services offerts aux Grézien-ne-s, l'essentiel de nos moyens est consacré à cet objectif et à garantir l'équilibre budgétaire.

Annexe : Intervention de Laurent FRANCIS, échevin du Budget et des Finances, au Conseil communal du 27 décembre 2018.

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Madame la Présidente du CPAS,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs,

Le budget 2019 élaboré et présenté par le Collège est un **budget de transition** suite aux élections communales. Malgré une ligne directrice générale prudente et responsable, il ne permet pas encore à ce stade d'activer pleinement la vision politique de la nouvelle majorité. Le budget initial est présenté à l'équilibre à l'exercice global. Le montant total des recettes et des dépenses s'élève à 14.462.000 € à l'ordinaire et à 3.608.000 € à l'extraordinaire. A l'exercice propre, nous engrangeons un résultat positif de 90.000 €. De même, avant prélèvements, le résultat est de 914.000 €, ceci grâce au boni ordinaire présumé de l'exercice antérieur de 980.000 €. Les perspectives ne nous donnent cependant pas de quoi pavoiser.

Le contexte global dans lequel ce budget s'inscrit ne diffère pas de l'an dernier, avec les mêmes incertitudes concernant l'octroi de subsides de la part des autorités supérieures. Nos recettes sont également influencées par les mesures de l'Etat fédéral et de la Région, pointons en particulier le Tax Shift et le financement du 2ème pilier de pension des agents communaux contractuels. Pour ces derniers, une étude prendra place début 2019 afin d'en estimer toutes les conséquences à long terme sur nos finances communales selon différents scénarios possibles et ce afin de guider un choix de gestion avisé pour l'évolution du cadre.

L'impôt sur les personnes physiques reste fixé à 6%, la prévision des recettes qui en seront issues s'élève à 4.500.000 €, en très légère augmentation principalement en raison de l'impact

du Tax Shift. Selon les prévisions du SPF Finance, ces recettes devraient rester stables jusqu'en 2022 avant de renouer avec la croissance. Concernant la **taxe additionnelle au précompte immobilier**, restant elle aussi fixée **au même taux (1800 centimes)**, elle augmentera de plus de 2,5% pour s'établir à une valeur estimée autour de 3.500.000 €. Des incertitudes existent sur les recettes de la taxe foncière en raison d'une réforme en gestation au niveau régional.

Au niveau des taxes, la prévision diminue de 21.000 € par rapport à 2018. Bien que l'adaptation des taxes sur les immondices (à la hausse) et des sacs-poubelles (en légère baisse) dans le cadre du coût vérité, la diminution est prédominée par la recette relative à la taxe sur la délivrance des documents administratifs et, dans une moindre mesure, par des recettes en baisse sur la taxe à la construction étant donné que la ZACC de Gastuche se termine.

La dotation à la **Zone de Police** s'élève à 1.500.000 €, selon une **augmentation constante de 5%** en vertu d'un accord pris au sein de la Zone, tandis que celle de la **Zone de secours du Brabant wallon** s'élève à 611.000 €, en **augmentation de 10%** par rapport à l'an dernier, alors que l'intervention provinciale diminue d'année en année, s'établissant cette fois-ci à 122.000 € au lieu des plus de 150.000 € de l'an dernier. A cela s'ajoute encore les coûts supplémentaires de la Zone de secours en 2015 et 2016 qui s'élèvent à 375.000 euros, à répartir en 4 ans entre 2019 et 2023.

Autre augmentation significative, la **dotation au CPAS** monte de 24% pour s'établir à **1.300.000 €**, Madame la Présidente du CPAS aura tout le loisir d'expliquer ce mouvement. Il convient toutefois d'indiquer une probable surestimation du boni du conseil de l'action sociale, ce qui pourrait conduire à une intervention communale à la hausse en cours de route. Mettons encore en exergue le suivi requis par le **projet de démolition-reconstruction du Home Renard**, compte tenu de son impact potentiel important sur les finances communales.

A côté de cela, la dotation à la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau reste stable, le transfert à l'InBW pour la gestion des déchets est en augmentation de 3,5%, et les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse. La charge totale de la dette à l'ordinaire diminue de 61.000 € en 2019 pour s'établir à 892.000 €. Selon les données fournies par Belfius pour 2017, la moyenne provinciale s'établit autour de 124 € par habitant, et à 55 € pour Grez-Doiceau.

Pointons au budget ordinaire la mise en oeuvre d'un **audit organisationnel de l'administration communale**, ce en vue de répondre au mieux à la dynamique du **programme stratégique transversal** imposé à l'ensemble des communes par la Région à compter de cette législature.

A l'**extraordinaire** le budget est en équilibre à 3.608.000 €, dont plus du quart est prélevé sur les fonds de réserves extraordinaires et **38% est financé par de l'emprunt pour un total de 1,38 million €**. Sachant que seulement un cinquième des crédits prévus au budget 2018 étaient engagés début décembre, et compte tenu du court délai pour réaliser ce budget et des marges

budgétaires disponibles, **la grande majorité des projets non réalisés en 2018 a été reportée à 2019** afin d'en assurer la continuité. Il s'agit notamment de :

- l'aménagement de la Maison rurale (600.000 €) ;
- la finalisation, avec un surcoût important, des travaux à l'Académie de Musique (270.000 €) ;
- l'aménagement d'une piste cyclo-piétonne pour relier Archennes à Gottechain via le Hall Omnisports (200.000 €). Remarquons qu'au moment de conclure le budget, un subside régional à hauteur de 100.000 € a été octroyé à la Commune par le Cabinet du Ministre di Antonio ; vu son annonce tardive cet octroi n'a pas pu être intégré au budget et fera l'objet de la première modification budgétaire de 2019 ;
- la mise en place d'un ascenseur dans la maison communale pour en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite (110.000 €) ;
- L'octroi d'un subside extraordinaire à la Fabrique d'église d'Archennes en raison de mэрule découverte les mois derniers et s'attaquant à la charpente de l'église (200.000 €).

Malgré la sollicitation de nouveaux emprunts et une perspective inquiétante pour le futur, l'ensemble de l'endettement reste néanmoins stable. Dans le profil financier fourni par Belfius pour les comptes de 2016, le solde à rembourser par habitant de la Province était de 1.014 € contre 528 € pour Grez-Doiceau. A partir de l'année à venir, la balise d'emprunt devient pluriannuelle et est placée à 200 € par habitant et par an pour l'ensemble de la législature. En outre, les emprunts des Zones de police et des Zones de secours sont hors balise tandis que les autres entités consolidées y resteront soumises.

Au niveau des subsides, citons principalement ceux issus de la Province du Brabant wallon pour :

- l'aménagement de la piste cyclable de la rue du Bois Gibet (50.000 €),
- la sécurisation des passages pour piétons (30.000 €),
- l'aménagement du fitness extérieur (31.000 €),

ceux de la région (Service Public de Wallonie) pour :

- la maison rurale (976.000 €),

et ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour :

- la maintenance de l'école de Nethen et la toiture plate de l'école de Grez-centre (92.000 €).

A l'heure de rédiger cette intervention, nous étions informé de la perte des subsides provinciaux prévus pour l'ascenseur de la maison communale (30.000 €) ainsi que pour le panneau d'information de la place Ernest Dubois (20.328 €) par faute de délai.

Au niveau du **personnel**, tous les mouvements seront gelés dans **l'attente des résultats de l'audit organisationnel** de l'administration communale hormis pour les postes existants actuellement et non pourvus : le responsable **communication** dont on renforce la fonction en support à la **participation citoyenne**, le conseiller **logement**, un **contremaître** pour le service

travaux, et un focus est mis sur l'urgence de suivre la mise en œuvre du **PCDR** : un **mi-temps sera engagé dans les plus brefs délais**.

En conclusion, notre nouvelle majorité mise en place début décembre a dû composer rapidement un budget en tenant compte de nombreuses contraintes dont des marges financières qui s'étiolent comme neige au soleil ainsi que des subsides non utilisés pour des projets non réalisés en 2018 mais considérés comme importants et dès lors reportés à 2019. Nous remercions vivement l'ensemble du personnel communal qui a contribué à la confection de ce budget, et en particulier à M. Frédéric Haumont, Directeur financier.

Les priorités politiques de cette nouvelle année de législature communale seront insérées dans la première modification budgétaire. L'objectif central est la continuité dans l'**excellence des services offerts aux Grézien-ne-s**, l'essentiel de nos moyens est consacré à cet objectif et à garantir l'équilibre budgétaire.

Le budget se veut prudent et ne recourt de manière parcimonieuse à l'emprunt que pour assurer la bonne finalisation des projets entamés par la majorité sortante. Nous savons que les prochains exercices s'avéreront compliqués et nécessiteront une analyse budgétaire approfondie, notamment afin d'optimiser davantage les ressources disponibles sans hypothéquer notre capacité d'investissement dans des projets ambitieux, tout en soutenant le développement durable et la participation citoyenne. Les investissements d'infrastructure et de matériel devront être balancés avec les investissements en soutien aux associations qui font vivre et bouger la commune et ses habitants.

C'est ainsi qu'à la lueur des moyens disponibles que les priorités seront établies et concrétisées !
